



Bientôt les **vacances**

Une nouvelle année scolaire se termine, j'espère que vos enfants ont apprécié cette année un peu moins chamboulée par le COVID que les années précédentes.

Les classes ont pu reprendre leurs sorties de fin d'année et même sans Kermesse, vous allez pouvoir passer un moment agréable à l'invitation des enseignants pour voir le spectacle de vos enfants début juillet.

Les élèves de CM2 seront récompensés en fin d'année avec un cadeau offert par le syndicat et un diplôme pour leur passage au collège, cela se fera en classe avec leur enseignant.

Pour rappel, la fin des cours est le jeudi 7 juillet après la classe ;-)



Pour le mois de juillet, l'organisation pour ouvrir le centre de Loisirs a pu être finalisée. Le centre ouvrira pour 3 semaines **du 11 au 29 juillet**. Comme l'an passé, inscriptions à la semaine avec cantine le midi obligatoire. Attention, accueil limité à 40 enfants.

Inscriptions sur le site
peri.sirs-leshironnelles.fr

Inscriptions Périscolaire et Cantine

Nous constatons de plus en plus d'oublis d'inscription, cela perturbe le fonctionnement des services et notamment à la cantine quand nous sommes obligés de séparer les portions pour faire déjeuner tout le monde.

Nous vous rappelons que le règlement précise que les inscriptions sont à faire 7 jours à l'avance et que les inscriptions passées ce délai ne peuvent être qu'exceptionnelles.

Nous serons donc amenés à **refuser** les inscriptions de dernières minutes non justifiées.

Merci de votre compréhension

Rentrée **2022/2023**

Les effectifs pour l'an prochain restent stables, l'organisation des classes devraient rester la même. Les listes seront affichées le dernier jour de classe.

Pour les enfants empruntant les transports scolaires, l'inscription sur le site Oise-mobilité est obligatoire et à renouveler chaque année, les inscriptions sont à faire avant **le 10 juillet**

https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr/crhdf_60/usager/index.php



Le dernier conseil d'école aura lieu le 28 juin

Syndicat Scolaire « Les Hironnelles »

100, rue de la Clef des Champs – 60190 La Neuville-Roy

rpi@sirs-leshironnelles.fr - 03 64 05 50 08

Président : Thomas Lesueur 06 01 15 88 04

Facturation des services périscolaire et cantine

Après plusieurs mois de mise en place, nous vous annonçons qu'à partir du mois de juin, l'encaissement se fera directement par la perception de Saint-Just-en-Chaussée.

Le mode de facturation ne change pas, vous recevrez votre facture par mail.

Le paiement par internet reste possible et vous ne verrez pas la différence sur le site PayFip.

Nouveauté, la facture comportera un QR-code qui vous permettra de payer directement chez un commerçant de proximité.

<https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>

Les familles en prélèvement automatique le resteront sans modification.

Les chèques sont à envoyer à la trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée dorénavant et nous ne les accepterons plus à compter du 1er septembre 2022.

Pour tout renseignement, écrire à rpi@sirs-leshirondelles.fr

Brèves de conseil

En séance le 22 mars, le conseil syndical a délibéré 10 fois.

Pour valider notamment, les comptes administratifs et de gestion 2021, ainsi que le budget 2022.



bonnes
VACANCES!

Commission Cantine

Avec les difficultés de personnel, il n'y a pas eu de commission cantine en 2022. Nous les reprendrons à la rentrée.

Malgré l'inflation sur les aliments et les énergies, nous avons pu maintenir les prix des repas auprès de notre prestataire.

Un courrier du gouvernement nous informe que pour soutenir ces acteurs, il faut s'attendre à une augmentation importante des prix courant 2022, nous ferons notre maximum pour que cela ait le plus faible impact possible sur vos factures.



N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez participer à ces commissions



SGC de St Just en Chaussée
19 rue de Montdidier
60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE
Tel : 03 44 78 51 28

SIRS LES HIRONDELLES
100 rue de la Clef des Champs
60190 LA NEUVILLE-ROY

Syndicat Scolaire Les Hirondelles		73910
Famille		
Facture au		31/05/2022
Au	02/06/2022	
Solde des mois précédents		0.00
Avance versées		0.00
Cantine	Mai-22	40.32
Périscolaire	Mai-22	40.25
Goûter	Mai-22	2.25
Prélèvement SEPA le 20 Juin 2022 de 82.82 Euros		S/Total 82.82
Règlement à effectuer		82.82



Client PAYFIP : 074569
Réf de la dette : 2022-04-01-73910

Modalité de règlement :
Par chèque bancaire ou postal À l'ordre du TRESOR PUBLIC
Par virement, par carte bancaire ou paiement en ligne vous connectant sur <https://www.payfip.gouv.fr>
En espèce (dans la limite de 300€) en cash bancaire, munis du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
Renseignements, réclamations, difficultés de paiement :
Renseignements/Réclamation : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues et si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez votre demande à rpi@sirs-leshirondelles.fr
Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous au comptable chargé du recouvrement désigné ci-contre.
Voie de recours :
Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal administratif d'Amiens.